Séance du 12 avril 2011



Relevé de conclusions

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 12 avril 2011 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 8 mars 2011, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- approuvé le calendrier des réunions de l'année universitaire 2011/2012.
- approuvé, sur proposition de Corinne CABASSUD, les compositions de missions, hors suivi périodique.
- proposé l'actualisation de la liste des écoles habilitées à organiser les épreuves conduisant au titre d'*Ingénieur diplômé par l'État*. Cette liste fera l'objet d'un arrêté ministériel qui sera publié au Journal Officiel.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris une décision:

1/ Suivi périodique du Sud-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2011)

Région Midi-Pyrénées – Académie de Toulouse

Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, dans les 2 spécialités – Systèmes complexes (Supaéro) – Génie aérospatial (Ensica) - (nouveaux intitulés), en formation initiale sous statut d'étudiant.

En juillet 2014, l'Établissement devra transmettre à la Commission un rapport intermédiaire faisant le point sur la mise en application des recommandations.

(AVIS N° 2011/04-01)

Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)

- École nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

En juillet 2014, l'Établissement devra transmettre à la Commission un rapport intermédiaire faisant le point sur la mise en application des recommandations.

(AVIS N° 2011/04-02, complétant l'avis N° 2011/03-01)

- École nationale de l'aviation civile (ENAC)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale de l'aviation civile, en formation initiale sous statut d'étudiant. (AVIS N° 2011/04-03)

- École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

(AVIS N° 2011/04-04)

École d'ingénieurs de Purpan (EIP)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de Purpan, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

(DECISION N° 2011/04-05)

2/ Suivi général des habilitations

Université Lyon-I

- École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I (ISTIL-EPU Lyon 1)

Avis favorable au renouvellement, pour 4 ans à partir de la rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I*, spécialité *Informatique*. en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2011/04-06)

3/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

Université Lyon-I

- École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I (ISTIL-EPU Lyon 1)

Avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 4 ans à partir de la rentrée 2011, de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I*, spécialité *Informatique*. (AVIS N° 2011/04-06)

Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon)

Avis favorable à l'habilitation, pour 4 ans à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, spécialité Génie mécanique, en partenariat avec l'ITII Lyon, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(AVIS N° 2011/04-07)

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Avis favorable à l'habilitation, pour 1 an à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique, en partenariat avec l'AFIA, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue. (formation sur le site de Paris)

(AVIS N° 2011/04-08)

4/ Coopération internationale

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

La Commission prend acte de la situation des étudiants engagés dans le processus de formation bi-culturelle franco-chinoise, en spécialité *Informatique*, en partenariat avec l'Université de Wuhan (Chine).

Elle donne un avis défavorable à la poursuite du dispositif dans les conditions actuelles. Un nouveau projet pourra être examiné dans le cadre du suivi périodique de l'Académie de Paris.

(AVIS N° 2011/04-08

André MORA